

# Une fabrique de fausse monnaie

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **17 (1879)**

Heft 47

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185404>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne. — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### Une fabrique de fausse monnaie.

Un incident assez comique s'est produit dernièrement dans une de nos petites villes. Un paisible rentier de l'endroit se montrait fort soucieux depuis quelques jours, préoccupé d'une chose qui ne lui laissait plus de repos, mais qu'il n'osait révéler à l'autorité, tant elle lui paraissait extraordinaire. Enfin, n'y tenant plus, il se décide et court chez le préfet, devant lequel il soulage ainsi son âme du terrible secret qui l'accable :

« M. le préfet, j'ai longtemps hésité à venir auprès de vous... et vous me voyez encore tout ému... Mais de plus en plus convaincu...

— Qu'y a-t-il donc, mon brave ?

— Eh bien, monsieur... tenez, il m'est si désagréable... je n'ai jamais fait de peine à personne... Chaque nuit, dès 11 heures, 11 heures et demie, alors que tout repose : Boum ! boum ! boum !... chez mon voisin, de l'autre côté du mur. Cela ressemble singulièrement aux coups d'un balancier !...

— Pas possible !!... Supposeriez-vous quelque fabrique de fausse monnaie ?...

— Vous avez dit le mot, monsieur le préfet !... Ça doit être au fond de l'écurie. Comme le fait ne me paraît malheureusement que trop vrai, et qu'un châtement exemplaire attend les coupables, je vous supplie de ne pas mêler mon nom à cette affaire. Je n'ai jamais paru devant les tribunaux, et une déposition publique me serait des plus pénibles.

— Soyez tranquille, et ne dites rien à personne ; cette affaire est maintenant du ressort de mon office.

A peine notre rentier s'était-il retiré, que le préfet faisait appeler son huissier. Et quelques heures plus tard, à la faveur de la nuit, quatre gendarmes, tous solides gaillards, se glissaient furtivement dans le bureau de la préfecture.

Toutes les mesures étaient prises. A 11 heures précises, l'huissier et quatre hommes requis par lui, se postaient aux alentours de la maison suspecte ; tandis que le préfet s'y acheminait suivi des quatre gendarmes :

Arrivé devant la porte, le magistrat frappe trois coups.

— Qui est là ? dit une voix de femme.

— Le préfet, qui vous somme, au nom de la loi, de lui ouvrir votre maison !

La porte crie sur ses gous ; on entre, on écoute et l'on se dirige vers l'endroit indiqué. Boum ! boum !... Nous les tenons, dit tout bas le préfet en poussant en avant le caporal muni d'un gros falot.

Arrivés au fond de l'écurie, leurs yeux étonnés voyent... une pauvre vieille jument atteinte d'un ulcère à la jambe, et qui frappait de temps en temps de violents coups de pied contre la paroi, irritée qu'elle était par l'incessante démangeaison que lui causait ce mal.

Vous dire de combien de centimètres le nez du préfet, celui des gendarmes et de l'huissier se sont allongés, je ne le puis ; mais vous pourrez facilement vous en rendre compte. — Boum ! L. M.

### Un réveil désagréable.

Deux amis se promenaient sur Montbenon par un des derniers beaux jours de cet automne, quand ils aperçoivent sur le gazon un brave homme étendu la face contre terre et dormant aussi tranquille que s'il avait payé ses impôts pour vingt ans.

Un sommeil aussi confiant avait droit à être respecté. Hélas ! il n'en fut rien. Il y a dans la position d'un homme ainsi vu de dos quelque chose de tentant, qui attire comme l'abîme. C'est le vertige de la claque. Que celui qui n'a jamais été pris, en pareille occurrence, d'un irrésistible désir d'appliquer une tape sonore, se lève et le dise.

L'histoire raconte que Turenne lui-même fut un jour victime de cette tentation diabolique, et que celui qui se laissa tenter était un domestique du grand capitaine. Qui sait s'il n'y a pas là un effet de magnétisme animal ?

Bref, nos promeneurs qui causaient, c'est presque inutile de le dire, des plans du Tribunal fédéral, laissèrent là la Justice et sa maison, et de mauvaises pensées entrèrent dans leur cœur.

— Sapristi ! qu'il ferait bon appliquer ma canne sur ce monticule, dit le plus tenté des deux, en faisant siffler une badine flexible.

— C'est sûr qu'il ferait une drôle de tête. Mais il a peut-être le réveil mauvais ! S'il allait se fâcher ?

— Bah ! il n'en aurait pas le droit : il y a de sa part violente provocation. D'ailleurs, j'ai mon idée.